

à concilier les vues des Quatre Puissances au sujet du relèvement de l'ensemble de l'Allemagne, il devint nécessaire de passer des accords, soit bipartites, soit tripartites, afin que l'économie allemande pût se rétablir au moins dans l'ouest du pays et participer effectivement au programme de rétablissement de l'Europe.

Aussi fut-il décidé, à une réunion tenue à Francfort au début de janvier, et à laquelle prirent part les gouverneurs militaires du Royaume-Uni et des Etats-Unis, ainsi que des représentants de l'Allemagne, qu'on réorganiserait l'administration conjointe des zones d'occupation britannique et américaine en Allemagne. La Charte de Francfort, ainsi qu'on l'a appelée, entra en vigueur le 9 février. Au point de vue économique, la réforme visait à accélérer la production dans les zones d'occupation en permettant aux Allemands eux-mêmes d'assumer des responsabilités plus grandes; au point de vue politique, elle fournissait une base pour l'établissement éventuel d'un gouvernement allemand.

Des entretiens plus importants encore que ceux de Francfort s'engageaient à Londres le 23 février entre le Royaume-Uni, les Etats-Unis et la France. Ces entretiens, qui avaient pour but d'établir une coopération économique plus étroite entre les trois zones occidentales, prirent bientôt une portée beaucoup plus grande. Tout d'abord, étant donné la relation étroite qui existe entre les pays du Benelux et l'Allemagne occidentale, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg furent invités à participer à la discussion de certains articles inscrits à l'ordre du jour. Puis on se rendit compte que le relèvement économique de l'Allemagne poserait certains problèmes politiques tels que l'avenir de la Ruhr, la constitution future de l'Allemagne, les rectifications de frontières et l'ensemble des mesures de protection à prendre contre une Allemagne raffermissée.

Les entretiens de Londres furent interrompus durant les mois de mars et avril et les trois gouverneurs militaires de Berlin étudièrent les diverses questions en jeu. Les pourparlers reprirent à Londres le 20 avril. Le 2 juin, on annonçait qu'on s'était entendu pour soumettre à l'approbation des six gouvernements intéressés certaines recommandations qui avaient trait aux cinq questions suivantes:

(1) Association Benelux: des recommandations précises concernaient cette association.

(2) Rôle de l'économie allemande dans l'économie de l'Europe, et le contrôle de la Ruhr: le rapport déclarait que l'incorporation des zones d'occupation du Royaume-Uni et des Etats-Unis, de même que de la zone française dans le CCEE,